

CALENDRIER DE L'APCB

- 22 janvier 2012 : repas annuel de l'association

Afin de découvrir un autre lieu nous changerons d'endroit pour nous rassembler dans une ferme auberge située/ **14, rue de BIENVILLERS - 62111 SOUASTRE.**

Au-delà du plaisir de se retrouver autour d'une bonne table, avec Philippe nous souhaitons y associer une réunion d'informations sur la **Route du Poisson** le matin à l'auberge pour 10h30. L'objectif sera double:

- faire le point sur les dernières nouvelles reçues de l'organisation générale
- réaliser un premier bilan concernant la participation de chacun et communiquer le calendrier de la préparation de l'équipe. En clair, nous ferons le point précis sur les intentions de chacun d'entre vous (meneurs, relayeurs, routeurs, intendance etc..) toutes les propositions seront prises en compte. Donc il est très important, que tous celles et ceux qui souhaitent, d'une manière ou d'une autre, participer à la route soient présents ce jour-là.



*Repas :
Apéritif, entrée, plat, fromage,
dessert, vin et café.*

*Tarifs :
Adulte : 24€
Enfants : 12€*

Pour terminer et afin d'assurer au mieux l'organisation je vous demande de bien vouloir communiquer le nombre de personnes pour le repas.

Envoyez vos réponses à Etienne DELMER etiennedelmer@orange.fr ou 1 rue de la Fontaine 62170 St JOSSE SUR MER avant le 07 janvier 2012.

- Assemblée Générale de l'APCB

Le dimanche 5 février 2012 à 15 h 30 Accueil à partir de 15h 00
Salle du musée place Foch 62830 SAMER

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports moral et d'activités 2011 par le Président
- Rapport financier par le Trésorier
- Point sur les adhésions
- Présentations des activités et du budget 2012
- Election en vue du remplacement des 3 membres du C.A sortants
- Vote des résolutions
 - approbations des comptes et quitus pour la gestion
 - pouvoirs en vue des formalités

Si vous souhaitez voir traiter une autre question ou faire acte de candidature, l'adresser par écrit au Président pour le 15/1/12. Les Adhérents qui ne peuvent pas venir, peuvent se faire représenter par un autre Adhérent. Pour cela, un pouvoir devra nous être l'adressé avant le 15 janvier 2012. Un pouvoir par Adhérent présent à l'AG.

A l'issue de l'assemblée nous prendrons le verre de l'amitié.

